

KOLBSHEIM



Après un mois de juin qui s'était achevé avec un gros orage de grêle (voir au verso), le mois de juillet nous a offert une météo bien plus apaisée et (très) estivale.

Un des temps forts du mois, c'était bien évidemment la commémoration du 13 juillet. Elle s'est déroulée au monument aux morts, suivie d'un verre de l'amitié à la salle socioculturelle. Une fois de plus un beau moment de convivialité pour lequel les kolbsemer ont répondu présent (avant pour certains, de grimper sur la colline pour admirer les feux d'artifice des alentours).

Le lendemain, 14 juillet, c'était au tour des aînés d'être mis à l'honneur. La "Fête de Noël" reprogrammée en plein été a été très appréciée par les 70 participants présents. Merci aux membres du Conseil Municipal pour le service et à Divergeons pour la réalisation du repas !

Après la rue des perdrix et la rue des faisans en juin, en juillet se sont déroulées trois belles "Fêtes des voisins": celle de la rue des jardins, celle de la fin de la rue de la liberté et celle de la rue du château.

Un Conseil Municipal de début d'été s'est tenu le 30 juin (précédé de la commission des impôts). L'ordre du jour était le suivant: subventions exceptionnelles pour l'école «le gymnase», l'ASLK et Yapaécôle, programmation de voirie 2023, création d'un poste d'adjoint technique principal 1ere classe, d'un poste pour l'accompagnement du bus et de deux postes d'ATSEM. Comme d'habitude les délibérations sont sur le site web. Et quelques jours plus tard, le Conseil Municipal s'est également retrouvé pour un "tour du ban". L'objectif étant bien sûr de passer un bon moment tous ensemble mais aussi de visualiser concrètement les limites de notre ban communal sur le terrain. Le tout prolongé évidemment par un moment de convivialité. Nous vous partageons ci-dessous une photo de notre rencontre inopinée sur la piste cyclable avecla présidente de l'Eurometropole

En ce début d'été, pas mal de travaux ont également bien avancé.

Les services de la voirie de l'Eurometropole ont notamment procédé au marquage de places de stationnement rue de la tour. Le marquage définitif aura quant à lui lieu fin août. Ils ont également remplacé les panneaux directionnels (et leurs poteaux) du village pour les harmoniser et les remettre à neuf. Du 8 au 26 août la circulation sera interdite pour travaux sur la piste cyclable du Canal de la Bruche entre Hangenbieten et Kolbsheim

Enfin, les travaux de réhabilitation de l'Ancienne Ecole arrivent eux aussi à la fin. La livraison du bâtiment est d'ailleurs prévue début août, de quoi envisager très prochainement une inauguration officielle. On vous met la date prévue ci-dessous, sous réserve bien sûr du bon achèvement des travaux.

Annie Kessouri et la Commission Communication



Inauguration officielle de l'Ancienne Ecole
Le 3 septembre à 17h, suivie d'une soirée proposée par Yapaecole



Festival des 10 jours vert le futur

La commune est très heureuse d'accueillir et d'accompagner cette 3ème édition dans les bâtiments et les rues du village. C'est un évènement plein de sens et de convivialité auquel nous vous encourageons évidemment à prendre part.

Le festival débutera le 10 septembre, avec une Ruée vert le Futur dans toute la rue de la Division Leclerc. (fermée pour l'occasion et interdite au stationnement). Pour voir le programme détaillé, c'est ici : www.vertlefutur.fr

débats | concerts | films | spectacles | expos
DU 10 AU 20 SEPT 2022



Les petits chiffres du mois

13,5 C'est la consommation d'énergie de notre village en GWh / PCI en 2019

Plus de chiffres ici : <https://agenceclimat-strasbourg.eu/Portraits>

2930

Ce sont les émissions de gaz à effet de serre en tCO2 en 2019 pour Kolbsheim

Démarches suite à la grêle

La commune de Kolbsheim était en vigilance orange pour un épisode orageux le dimanche 26 juin. Cet évènement naturel a créé d'importants dégâts et vous avez été très nombreux à les déclarer en mairie. Plus de 100 déclarations ont été recensées.

Pour faire suite à vos nombreuses demandes, voici les différentes informations que nous pouvons vous communiquer :

- Les communes concernées par les dégâts liés à la chute de grêle ne peuvent réaliser une demande de catastrophe naturelle car cet évènement ne rentre dans aucun des phénomènes reconnus pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- Les dégâts liés à la grêle sont couverts par les assurances (habitation ou auto) dans le cadre de la garantie « tempête-grêle-neige ».
- Il est important de réaliser une déclaration de sinistre sans tarder à votre assureur. Selon votre contrat, l'indemnisation varie (remplacement à neuf, application d'un coefficient de vétusté, franchise...). Retrouvez toutes les informations liées à l'indemnisation sur le site France Assureurs.

En cas de litige entre l'assureur et l'assuré, vous pouvez vous rapprocher d'associations de consommateurs ou du site Mediation Assurance.

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03.88.96.00.31 ou par mail et vous souhaite bon courage dans vos démarches administratives.

BAR ASSOCIATIF - 5 AOUT

Initialement prévu le 29 juillet, la 5ème édition du bar associaif de Yapaecole a été décalé au 5 août. Il aura lieu du côté du lieu dit Burgacker, sur un terrain privé. Voici le lien Google Maps pour ceux qui ne connaissent pas : <https://bit.ly/burgacker>
Rendez-vous dès 18h.

BALLADE CASK - 30 AOUT

Rdv à la salle socioculturelle à 14 h pour un covoiturage direction le Pont Pflimlin vers Offenburg. La sortie se déroulera sur le Auen-Wildnisspfad, une petite réserve aménagée pas loin du Rhin. Elle durera 2 à 3 heures avec des panneaux explicatifs.

VISITER LE PARC DU CHATEAU

Alors que de nombreux kolbsemer sont en vacances, nous vous rappelons que le Parc du Chateau est actuellement visitable du jeudi au dimanche de 10 à 18h. Et cela jusqu'au 25 septembre.

Et pour les plus curieux, voici un nouveau site qui en parle : <https://chateaudekolbsheim.eu/>

MEDIATION FAMILIALE

Vous pouvez être confrontés à des conflits liés à la séparation et au divorce, à des conflits d'ordre intergénérationnel ou liés à la perte d'autonomie d'un proche. Ces conflits peuvent provoquer beaucoup de souffrances et de ruptures.

Sachez qu'il existe un service de Médiation Familiale => www.mediation-familiale.eu